

# ASSOCIATIONS

## DEMANDE DE SUBVENTION(S)

### Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10  
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15059.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do)

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence-réurrence	Objet	Période
En numéraire (argent)	Première demande	Fonctionnement global	Annuel ou ponctuel
En nature	Renouvellement (ou poursuite)	Projet(s)/actions(s)	Pluriannuel

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

État - Ministère  
Direction

Conseil régional  
Direction/Service

Conseil départemental  
Direction/Service

Commune ou Intercommunalité  
Direction/Service : Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de Guyane (CACL)

Établissement public

Autre (préciser)

## 1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Association INCUBATEUR PEPINIÈRE FEMININ DE GUYANE .....

1.2 Sigle de l'association : LES PREMIERES GUYANE Site web : [WWW.lespremieresdeguyane.com](http://WWW.lespremieresdeguyane.com)

1.2 Numéro Siret : I\_7I\_9\_I\_8\_I\_8\_I\_4\_I\_7\_I\_6\_I\_2\_I\_0\_I\_0\_I\_0\_I\_0\_I\_1\_I\_9\_I

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : IWI9IC111010I2I9I7I6I  
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :      Date I \_ I  
Volume : I \_ I \_ I \_ I      Folio : I \_ I \_ I \_ I      Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : PK9 Route de Dégrad Saramaca .....

Code postal : 97310 Commune : KOUROU .....

Commune déléguée le cas échéant : .....

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Commune déléguée le cas échéant : .....

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : BONIFACIE ..... Prénom : VALENTINE .....

Fonction : PRESIDENTE .....

Téléphone : 06 94 44 45 60 Courriel : [hello@lespremieresdeguyane.com](mailto:hello@lespremieresdeguyane.com) .....

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

## 2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)?      oui      non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
FORMATION .....	DIECCTE .....	29/11/2014 .....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui      x non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : I \_ I \_ I \_ I \_ I \_ I \_ I

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui      x non



### 3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet ne pas utiliser de sigle)

**FEDERATION Les PREMIERES**.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non **oui** Si oui lesquelles ?

**LIMEO INTERACTIVE - SEMILLA EXPERTS - GUYANE CONSEIL ET FORMATION**

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

### 4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée.</i>	<b>8</b>
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par exemple Service Civique)</i>	
Nombre total de salarié(e)s :	<b>7</b>
<b>Dont nombre d'emplois aidés</b>	<b>1</b>
Nombre de salarié(e)s en équivalent temps plein (ETP)	<b>7</b>
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	<b>0</b>
Adhérents : <i>Adhérents : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	<b>7</b>

## 5. Budget<sup>1</sup> prévisionnel de l'association

Année 20 ou exercice du 01/11/2021 au 31/10/2023.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
<b>60 - Achats</b>	<b>16 468</b>	<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Achats matières et fournitures	7 825	<b>73 – Dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures	3 417	<b>74 – Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	<b>1 044 220</b>
Prestations de services	5 226	État : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
<b>61 – Services extérieurs</b>	<b>118 995</b>	- DRDFE (Accompagnement des PREMIERES)	<b>36 000</b>
Locations	68 370	- DRDFE (post création)	<b>18 000</b>
Entretien et réparation	27 010	- DRDFE (Accélérateur/Emergence/Création)	<b>50 000</b>
Assurance	3 326	- CGET	<b>67 000</b>
Maint*. Abonnement logiciels	20 289	- CGET (Accélérateur/Emergence/Création)	<b>52 000</b>
<b>62 – Autres services extérieurs</b>	<b>588 213</b>	Conseils Régional(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	534 849	CTG	<b>100 000</b>
Publicité, publications	5 460		
Déplacements, missions	7 635	Conseils Départemental(aux)	
Services bancaires, autres	40 269		
<b>63 – impôts et taxes</b>	<b>2 200</b>	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Impôts et taxes sur rémunération	2 200	- CACL	<b>80 000</b>
Autres impôts et taxes		- CACL (Accélérateur/Emergence/Création)	<b>57 400</b>
		Communes KOUROU et SAINT-LAURENT DU MARONI	<b>26 000</b>
<b>64 – Charges de personnel</b>	<b>326 428,00</b>	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	<b>235 000</b>
Rémunération des personnels	302 400,00	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	<b>38 698</b>
Charges sociales	24 028,00	Autres établissements publics(CNES & BPI France)	<b>270 122</b>
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	<b>14 000</b>
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	<b>38 498</b>
		756. Cotisations	<b>38 498</b>
		758 Dons manuels - Mécénat	
<b>66 – Charges financières</b>	<b>13 650</b>	<b>76 – Produits financiers</b>	
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>		<b>77 – Produits exceptionnels</b>	
<b>68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>	<b>16 764</b>	<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>69 – Impôts sur les bénéficiaires (IS) ; Participation des salariés</b>		<b>79 – Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 082 718</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 082 718</b>
<b>Excédent prévisionnel (bénéfice)</b>		<b>Insuffisance prévisionnelle (déficit)</b>	

### CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



N°12156\*05

<b>86 – Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>84 616</b>	<b>87 – Contributions volontaires en nature</b>	<b>84 616</b>
860 - Secours en nature	<b>84 616</b>	870 - Bénévolat	<b>84 616</b>
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>1 167 334</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 167 334</b>



Projet n° 1..

## 6. Projet – Objet de la demande

Remplir un « rubrique 6 – objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

### Intitulé :

**PARTICIPATION au Lancement de la plus grande promotion de femmes Entrepreneures de FRANCE et OUTRE\_MER inter territoire dans les QPV avec le soutien de la BPI**

### Objectifs :

#### Objectif 1

**DEPLOIEMENT D'UNE OFFRE D'ACCELERATION ENTREPRENEURIAT POUR TOUS  
« ACCELERATEUR EMERGENCE »**

*Ce dispositif cible la phase d'émergence de l'idée de création/reprise d'entreprise et est destiné à accompagner des porteuses de projet et ou entrepreneurs en devenir dont les profils « fragiles », en priorité issus ou implantés au sein des quartiers politiques de la ville, afin de les accompagner dans la formalisation du projet d'entreprise jusqu'à sa création effective*

#### Objectif 2

**DEPLOIEMENT D'UNE OFFRE D'ACCELERATION ENTREPRENEURIAT POUR TOUS  
« ACCELERATEUR CREATION »**

*Ce dispositif cible la phase de création/reprise d'entreprise et est destiné à accompagner des entrepreneures isolées et fragilisées en activité depuis moins de 24 mois (ou en voie de créer), en priorité issus ou implantés au sein des quartiers politiques de la ville, afin de les faire évoluer en futurs dirigeants d'entreprises durables.*

### Description :

**Participer à ce projet d'envergure National**

- *S'affranchir des contraintes géographiques limitantes. Accéder aux communes éloignées et donner aux femmes des perspectives d'insertion professionnelle via l'entrepreneuriat.*
- *Permettre aux femmes d'avoir une indépendance financière en passant par la création d'entreprises.*
- *Donner des outils aux femmes afin d'envisager un avenir professionnel sur la durée.*
- *Un accompagnement individuel renforcé, personnalisé, adapté et bienveillant.*
- *Une dynamique de promotion qui alimente le réseau et contribue à son efficacité.*



- Favoriser le partage d'expériences.
- Garantir le recrutement de Talents sur les QPV via la mutualisation des promotions sur les territoires.
- Favoriser les échanges des bénéficiaires avec des entrepreneures issues de territoires QPV ou pas.
- Bénéficier des meilleurs experts du réseau les Premières quel que soit le territoire d'appartenance des Bénéficiaires.
- Accompagner la femme à prendre sa place au sein de la société économique
- Optimiser le temps et la flexibilité d'organisation des Bénéficiaire grâce à un mix digital / présentiel.
- Un évènement de clôture qui va challenger et mettre en lien l'ensemble des bénéficiaires et partenaires.

**Bénéficiaires** : caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

*Pour la GUYANE il est prévu :*

*30 personnes sensibilisées minimum*

*15 femmes formées et accompagnées à la création d'entreprises*

*15 entreprises créées/reprises*

*15 emplois directs créés*

*120 heures de formation en collectif minimum (sur l'ensemble du programme)*

*720 heures d'accompagnement individuel au sein des incubateurs (sur l'ensemble du programme)*

*1 évènement majeur de fin de promotion*



Projet n° 1.....

## 6. Projet – Objet de la demande (suite)

Territoire :

GUYANE

Moyens matériels et humains (voir aussi « charges indirectes réparties » au budget du projet) :

Les PREMIERES GUYANE qui sont dans la phase émergence et/ou en phase de créer leur entreprise (environ 30 personnes).

Moyens humains :

Pour le suivi individualisé : mise à disposition de Mentorat, de Coaching, d'Experts.

Pour le collectif, des intervenants.

Moyens matériels : mise à disposition de Logiciel Klaxoon classe virtuelle, Plateforme Learning Management Software. Local et matériel informatique.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	4	4
salarié(e)s	1	0,1
Dont CDI		
Dont CDD		
Dont emplois-aidés <sup>4</sup>		
Volontaires (Services Civiques...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) : .....

Date ou période de réalisation : du (le) 01/11/2021 au 31/10/2023

Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- Nombre de PREMIERES participants <30
- Environ 12 à 15 femmes formées et accompagnées à la création d'entreprises
- 120 heures de formation en collectif minimum (sur l'ensemble du programme)
- 720 heures d'accompagnement individuel au sein des incubateurs (sur l'ensemble du programme) -1 évènement majeur de fin de promotion

<sup>4</sup>Sont comptabilisés comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adultes-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc ...



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Projet n° ... I..



N°12156\*05

**6. Budget<sup>5</sup> du projet**

Année 20..... ou exercice du 01/11/2021 au 31/10/2023....

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>	<b>1 925</b>	<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Achats matières et fournitures	1 925	73 – Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 – Subventions d'exploitation <sup>6</sup>	0
<b>61 – Services extérieurs</b>	<b>5 745</b>	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
Locations	2 370	DRDFE (Accélérateur/Emergence/Création)	50 000
Entretien et réparation		CGET (Accélérateur/Emergence/Création)	52 000
Assurance	450	Conseils Régional(aux)	
Maint. Abonnement logiciels	2 925		
<b>62 – Autres services extérieurs</b>	<b>294 750</b>	Conseils Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	290 250		
Publicité, publications	2 460	-	
Déplacements, missions	1 935	.. Communes, communautés de communes ou	
Services bancaires, autres	105	CACL (Accélérateur/Emergence/Création)	57 400
<b>63 – impôts et taxes</b>	<b>0</b>		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
<b>64 – Charges de personnel</b>	<b>0</b>	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics BPI France	140 122
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	<b>0</b>
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
<b>66 – Charges financières</b>		<b>76 – Produits financiers</b>	
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>		<b>77 – Produits exceptionnels</b>	
<b>68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</b>		<b>79 – Transfert de charges</b>	
<b>CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET</b>	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>302 420</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>302 420</b>
<b>Excédent prévisionnel (bénéfice)</b>		<b>Insuffisance prévisionnelle (déficit)</b>	

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE<sup>7</sup></b>			
<b>86 – Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>2 898</b>	<b>87 – Contributions volontaires en nature</b>	<b>2 898</b>
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	<b>2 898</b>
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations	<b>2 898</b>		
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>307 920</b>	<b>TOTAL</b>	<b>307 920</b>

La subvention sollicité de 57 400 €, objet de la présente demande représente ... 18,98..... % du total des produits du projet  
(montant sollicité / total du budget) x 100

## 7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom, prénom) Mme BONIFACIE Valentine.....

représentant(e) légal(e) de l'association : ...INCUBATEUR PEPINIÈRE AU FEMININ DE GUYANE.....

*Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les deux signatures : celles du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci<sup>8</sup>*

### Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives<sup>9</sup>, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondant) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la **Charte des engagements réciproques** conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux, et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières, -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)<sup>10</sup> ;

inférieur ou égal 500 000 euros

supérieur à 500 000 euros

- demander une subvention de :

...57 400.

€ au titre de l'année ou exercice  
2021 /2023

.....

€ au titre de l'année ou exercice 20 .....

.....

€ au titre de l'année ou exercice 20 .....

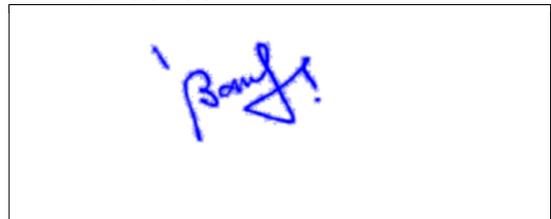
.....

€ au titre de l'année ou exercice 20 .....

- Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association (joindre un RIB).
- 
- Fait, le 27/08/2021

à KOUROU

signature



<sup>8</sup> « Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation de mandataire. Article 1984 du code civil »

<sup>9</sup> Déclaration de changement s de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations – préfecture ou Sous-préfecture.

<sup>10</sup> Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission Européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides des minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 140/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis.

## 7 bis. Informations annexes

*Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'État.*

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de minimis", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC" ...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

*Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.*